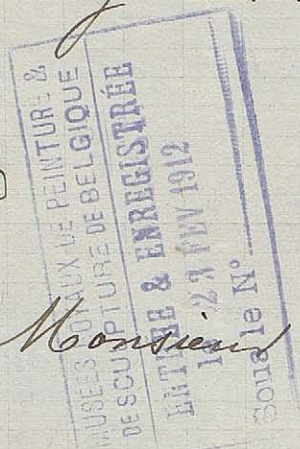


Bernay le 18 Février 1912

5212/25

Monsieur



Possédant un médaillon renfermant une toile de Poussin je viens vous demander s'il ne vous serait pas agréable d'acquiescer cette oeuvre pour votre musée, je vous en rémetts la photographie et tiens le tableau à votre disposition chez moi 9 rue de l'Union à Bernay Eure France.

Le tableau est rond et a trois mètres de tour, les personnages mesurent 0 40 de hauteur.

Dans le cas ou ce tableau ne vous intéresserait pas, je vous serai reconnaissant de bien vouloir

me renvoyez la photographie
L'encadrement de ce tableau
est Louis XIV bois doré.

Recevez M^r l'expression
de mes sentiments respectueux

E. Guenel

9 rue de l'Union

Bernay Eure

France

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N^o

23

Bruxelles,

10.4

1912

A

Quenel

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d'un tableau

qui faisait l'objet de votre lettre
du 18 février

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur
à votre disposition, pour
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n^o 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M. , l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Copie expédiée le

11.4.12